



## **DECLARATION DE LA FSU AU CTA DU 05 NOVEMBRE 2019**

La FSU et d'autres organisations syndicales ont adressé, le 8 octobre dernier, un courrier au Ministre de l'Éducation nationale à ce jour sans réponse. Elles lui demandaient des actes suite au malaise, à l'émotion, à la colère et aux revendications exprimés par les personnels après l'acte dramatique de Christine Renon. Le CHS-CT ministériel qui se tiendra demain devra être l'occasion de le faire.

Pour la FSU, les choix politiques à l'œuvre et leur cortège d'injonctions dans l'ensemble de l'Éducation nationale, contre l'avis majoritaire de la profession, mettent les personnels en grande difficulté voire en danger du point de vue de leur santé physique et mentale. Aucune étude d'impact n'est effectuée en amont des réformes alors même qu'elles modifient en profondeur le sens de nos métiers et l'organisation du service public d'éducation sans moyen supplémentaire.

la loi dite de « transformation de la fonction publique » entérine la disparition des CHSCT et confirme que les coups portés aux principes du statut général menacent d'être encore plus durs pour les personnels. En effet, la loi prive les personnels de leur droit « à participer par l'intermédiaire de leurs délégués à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière », jette un voile d'opacité sur les futures opérations collectives de mobilité, de promotion ou d'avancement et assouplit le recours à l'emploi contractuel contre l'emploi titulaire.

Ainsi, sur l'académie au 16 septembre 2019, le nombre de contractuels EPS en poste (74) était déjà plus important que le nombre de TZR (62).

Les projets de décrets d'application révèlent peu à peu les contours de l'agenda caché du gouvernement. Cela témoigne d'une approche strictement idéologique, enfermée dans des certitudes managériales et des idées reçues de l'air du temps, sans rapport avec la réalité des besoins et des nécessités du service public d'éducation, ni même de ses missions, du travail, des carrières des personnels qui, tous les jours, le mettent en œuvre.

L'un des textes prévoit que les mutations des personnels enseignants seront organisées sans le regard critique et utile des commissaires paritaires à même d'éviter des erreurs de gestion lourdes de conséquences, de proposer des améliorations. Il pousse même les feux jusqu'à priver les corps des filières administrative, technique, sociale et de santé d'une mobilité organisée par tableaux annuels de mutations. Quel est l'enjeu de vouloir priver un ministère de ses modes ordinaires d'organisation et de gestion de corps dont il a, pour tout ou partie, la responsabilité ? Quel est le but de le priver de la gestion collective des mutations d'effectifs très importants de personnels pour être mesure d'assurer la préparation de la rentrée et la continuité de service au fil de l'année scolaire ?

La situation dans les écoles continue de se dégrader tandis que le Ministre n'en finit plus d'afficher une satisfaction de façade qui frise la provocation. Dans notre académie, près de 90 postes restent vacants lors de cette rentrée, et rien n'est fait à l'heure actuelle pour remédier à cette situation. Les enseignants désirant intégrer notre région sont inexplicablement refoulés et le recours à la liste complémentaire inexistant. Nous vous avons envoyé à ce sujet 2 courriers au mois de septembre, courriers à ce jour restés sans réponse. Des stages de formation continue (déjà réduits à la portion congrue) ont d'ores et déjà été supprimés par manque de remplaçants et l'hiver sera bien rude si le

recrutement reste en l'état. La restructuration de la gestion des AESH combinée à la mise en place en urgence des PIAL a entraîné de nombreux dysfonctionnements fortement dommageables à la fois pour les personnels mais aussi pour les familles et les enseignants.

Comment peut-on concevoir d'envoyer travailler des personnes sans contrat de travail ? Avec pour certains un salaire tronqué en début d'année ? La mise en place des PIAL se solde pour l'instant par une gestion problématique de la pénurie, avec des élèves et des enseignants qui sont en souffrance. La mutualisation des AESH a pour conséquence la non couverture des besoins réels sur le terrain. Des classes sont au bord de l'implosion ; des élèves sont en insécurité psychologique et des enseignants sont empêchés de faire classe, concentrés sur la gestion de comportements ou de difficultés physiques insurmontables. Sans oublier le mécontentement des familles.

Une profonde colère s'instaure devant la dichotomie entre les fanfaronnades du gouvernement et ce qui est vécu, au quotidien, dans les classes. En ce domaine, les évaluations CP-CE1 sont sur la plus haute marche du podium de l'hypocrisie et du mépris, que ce soit sur la forme ou sur le fond.

Cette colère est renforcée par la manière extrêmement autoritaire dont M. Blanquer cherche à imposer sa vision rétrograde d'une pédagogie descendante censée apporter « la bonne méthode » aux enseignants afin de les transformer en simples exécutants.

La réforme du lycée se met en place de façon chaotique et les premières remontées d'établissement confirment nos craintes :

C'est une réforme qui renvoie les élèves à des choix précoces, parfois hasardeux et davantage guidés par la nécessité d'éliminer une discipline que d'en choisir véritablement d'autres, renforçant le tri social.

C'est une réforme qui fragilise aussi la voie technologique.

C'est une réforme comptable qui réduit les moyens alloués aux dédoublements et aux options. La marge d'« autonomie » est insuffisante, elle est allouée de manière mécanique sans tenir compte du nombre de spécialités ou d'options offertes dans les lycées, à l'exception des plus petits d'entre eux.

C'est une réforme, qui sans création de poste d'enseignant, oblige à un face à face pédagogique avec des sureffectifs élèves (au-delà de 35) ne permettant pas un suivi et un accompagnement de qualité.

C'est une réforme qui accroît les inégalités entre les jeunes, entre les établissements, entre les territoires.

C'est une réforme qui conduira à un bac maison dont la valeur dépendra de l'établissement dans lequel il sera obtenu et conditionnera les poursuites d'études.

C'est une réforme qui désorganise profondément les établissements parce que le groupe classe est largement éclaté. Il ne concerne plus au mieux que la moitié de l'horaire élèves.

C'est une réforme qui transforme le lycée en une machine infernale à évaluer alors que le ministre vendait un bac allégé et plus serein pour les élèves.

C'est une réforme qui a écarté la possibilité d'un enseignement de spécialité en EPS. Qui au nom de la liberté pédagogique acte la fin des référentiels nationaux pour l'évaluation de l'EPS au Baccalauréat. Comment garantir l'égalité sans définition précise de ce que les élèves doivent apprendre ?

Le sentiment qui domine aujourd'hui chez les enseignants est que cette réforme nous empêche de bien faire notre métier et de faire réussir les élèves qui nous sont confiés. Nous faisons le même constat au moment de la mise en place à marche forcée de la réforme du collège qui n'a résolu aucune des difficultés du collège comme nous le constatons tous les jours. Il est encore temps de

stopper la machine et d'annuler, en première étape, la première session d'épreuves communes, avant de revoir l'ensemble de l'architecture du bac et du lycée.

En lisant les documents préparatoires à ce CTA, on constate que 9657 affectations post 3<sup>ème</sup> ont été prononcées dans la voie professionnelle soit +82 par rapport à 2018 et dans le même temps ces documents font apparaître la suppression de 19 postes de PLP. Voilà une des conséquences directes de cette réforme et ce n'est pas en développant l'apprentissage dans nos lycées professionnels que les conditions de travail et d'étude vont s'améliorer.

Pour la FSU, la mixité des publics en lycée pro demeure une menace et un non-sens pédagogique.

Pour nous former au mieux des jeunes aux métiers passe obligatoirement par un renforcement du lycée professionnel et de la formation initiale sous statut scolaire. Or la réforme Blanquer dégrade les formations professionnelles des jeunes et a des conséquences directes sur nos conditions de travail : des emplois du temps plus compliqués du fait des dispositifs en barrette, moins d'heures disciplinaires pour réaliser les nouveaux programmes et une charge de travail accrue.

Ce 5 décembre le CHSCT ministériel a validé, à la majorité des votants, l'alerte déposée par la FSU concernant cette réforme. Il confirme ainsi que cette réforme engendre des risques psycho-sociaux pour les personnels. Il acte que les dispositifs de la réforme vont dégrader les conditions de travail des PLP et impacter leur santé physique, mentale et sociale.

Partout, dans tout le système scolaire, la situation des personnels devient de plus intenable. Charge de travail accrue à cause des réformes, programmes infaisables et inadaptés aux élèves, multiplication des injonctions administratives et pédagogiques, le tout dans un climat scolaire fortement dégradé comme l'illustre la situation du lycée Condorcet, entraînent un épuisement physique et moral prématuré en cette rentrée.

La FSU exige donc que les collègues soient entendus et que des solutions et des actes concrets soient apportés aux nombreux problèmes déjà prégnants.

A cela s'ajoutent les annonces sur la future réforme des retraites pour laquelle le ministère ne cache même pas que les fonctionnaires et plus spécifiquement les personnels de l'éducation nationale en seront les grands perdants. L'inquiétude est forte à ce sujet pour nos collègues. La FSU appelle donc les collègues à la grève le 5 décembre pour défendre et améliorer un système de retraite par répartition qui permet à tous d'avoir une retraite digne.